LE POINT EN RECHERCHE

Mai 2009

Série socio-économique 09-014

Enquête sur la participation et les limitations d'activités de 2001 : Numéro 1 — Conditions de logement et profil des Canadiens âgés de 15 ans ou plus ayant une incapacité liée à la mobilité ou l'agilité

INTRODUCTION

Le présent numéro du *Point en recherche* est le second document produit dans le cadre d'une recherche de la SCHL portant sur les conditions de logement et les caractéristiques des Canadiens ayant une incapacité.

On présente d'abord les principales caractéristiques de la population âgée de 15 ans ou plus ayant une incapacité. Ensuite, on dresse un profil détaillé des personnes ayant déclaré avoir une incapacité liée à la mobilité ou l'agilité. Les données servant à la recherche sont tirées de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) de 2001. Cette enquête est la plus importante réalisée au Canada sur les personnes ayant une incapacité. Elle nous renseigne sur la prévalence et la gravité de certains types d'incapacité, sur l'utilisation d'aides et les besoins insatisfaits dans ce domaine, et sur la participation à différentes activités.

DÉFINITIONS

Population ayant une incapacité étudiée dans le présent numéro

Le présent numéro du *Point en recherche* porte uniquement sur la population âgée de 15 ans ou plus. Les données présentées ici et dans les numéros subséquents de cette série sont différentes de celles du premier numéro. En effet, ces dernières sont fondées sur le Recensement de 2001 et se distinguent nettement de celles de l'Enquête sur la participation et les limitations d'activités (EPLA) de 2001 sous l'angle de l'identification des personnes ayant une incapacité. Selon les estimations de l'EPLA de 2001, le nombre de personnes de 15 ans ou plus ayant une incapacité serait inférieur de 945 000 à celui établi grâce au Recensement de 2001. Cet écart s'explique par les réponses données : certaines personnes ayant dit « oui » aux questions du recensement sur les incapacités ont répondu « non » aux questions plus détaillées portant sur des types précis d'incapacité intégrées au formulaire de l'EPLA de 2001. L'écart est également attribuable aux différences de couverture géographique : contrairement à l'EPLA de 2001, le Recensement de 2001 vise les habitants des territoires et les membres des communautés des Premières Nations.

Incapacité et EPLA de 2001

L'EPLA de 2001 comporte des questions concernant des aspects précis de la vie quotidienne pour lesquels le répondant peut éprouver des difficultés permanentes. Dix types d'incapacité sont visés par l'Enquête, auxquels s'ajoute une catégorie « inconnue »[1]; les voici :

- Mobilité
- Agilité
- Vision
- Ouïe

[1] La nature de l'incapacité est inconnue lorsque la personne interviewée a dit « oui » aux questions générales sur les limitations d'activités, mais a répondu « non » aux questions sur la nature de l'incapacité qui ont suivi.

Canada

SCHL CMHC
AU CŒUR DE L'HABITATION

- Parole et communication
- Développement
- Apprentissage
- Mémoire
- Troubles émotifs ou psychologiques
- Douleur

Incapacité liée à la mobilité ou l'agilité

Sur les 2 692 800 personnes de 15 ans ou plus ayant une incapacité liée à la mobilité ou l'agilité, 1 952 000, ou 72 %, ont déclaré avoir les deux types d'incapacité. Aux fins de l'analyse, les catégories mobilité et agilité ont été regroupées en une seule nommée « incapacité liée à la mobilité ou l'agilité » pour la présente série des *Points en recherche*.

Dans l'EPLA de 2001, une personne ayant une incapacité liée à la mobilité est une personne ayant de la difficulté à réaliser au moins une des activités suivantes :

- marcher sur une distance d'un demi-kilomètre;
- monter et descendre un escalier (d'environ 12 marches) sans se reposer;
- se déplacer d'une pièce à l'autre;
- transporter un objet de cinq kilogrammes (dix livres) sur une distance de dix mètres (30 pieds);
- rester debout durant de longues périodes.

Dans l'EPLA de 2001, une personne ayant une incapacité liée à l'agilité est une personne ayant de la difficulté à réaliser au moins une des activités suivantes :

- se pencher;
- s'habiller ou se déshabiller;
- se mettre au lit ou en sortir;
- se couper les ongles d'orteil;
- se servir de ses doigts pour saisir ou manier un objet;
- tendre les bras dans une direction quelconque (au-dessus de sa tête, par exemple);
- couper sa nourriture.

Besoins impérieux en matière de logement

On dit d'un ménage[2] qu'il éprouve des besoins impérieux en matière de logement s'il n'occupe pas un logement acceptable ou s'il ne dispose pas d'un revenu suffisant pour avoir accès à un tel logement. On considère qu'un logement est acceptable s'il est de qualité convenable, de taille convenable et de prix abordable.

- Un logement est de qualité convenable si, de l'avis des occupants, il ne nécessite pas de réparations majeures.
- Un logement est de taille convenable si le nombre de chambres est suffisant, compte tenu de la taille et de la composition du ménage, au sens des définitions figurant dans la Norme nationale d'occupation (NNO)[3].
- Un logement est abordable si le ménage y consacre moins de 30 % de son revenu avant impôt[4].

On dit d'un ménage qu'il éprouve des besoins impérieux en matière de logement si son habitation n'est pas conforme à au moins une des normes d'acceptabilité (qualité, taille ou abordabilité) et si 30 % de son revenu total avant impôt serait insuffisant pour payer le loyer médian des logements acceptables (répondant aux trois normes) situés dans sa localité.

Lorsqu'il est question des besoins impérieux en matière de logement, les données sur les ménages ne tiennent pas compte des ménages agricoles, des ménages faisant partie d'une bande et des ménages vivant dans les réserves (le recensement ne recueillant pas de données sur les frais de logement de ces ménages), des ménages ayant un revenu inférieur ou égal à zéro, ni des ménages dont les frais de logement sont supérieurs ou égaux à leur revenu.

---

[2] Par ménage, on entend un ménage privé. Les personnes résidant dans un logement collectif (voir le *Dictionnaire du recensement de 2001*, n° 92-378-XIF au catalogue, pages 213-217) sont, par définition, exclues.

[3] Selon la NNO, « suffisamment de chambres » signifie une chambre pour chaque membre des catégories d'occupants suivantes : couple d'adultes; personne seule de 18 ans ou plus faisant partie du ménage; deux enfants de même sexe âgés de moins de 18 ans; fille ou garçon additionnel dans la famille, sauf s'il y a deux enfants de sexe opposé âgés de moins de cinq ans, qui peuvent alors partager la même chambre. Un ménage composé d'une personne seule peut occuper un studio (c'est-à-dire un logement sans chambre distincte).

[4] Par frais de logement, on entend :

- pour les locataires, le loyer ainsi que les paiements effectués pour l'électricité, le combustible, l'eau et les autres services municipaux;
- pour les propriétaires, les versements hypothécaires (principal et intérêt), l'impôt foncier et les éventuelles charges de copropriété, ainsi que les paiements effectués pour l'électricité, le combustible, l'eau et les autres services municipaux. Les frais liés à l'entretien et aux réparations sont exclus.

Les données sur le revenu recueillies lors du Recensement de 2001 sont celles de l'année civile ayant précédé le Recensement (2000 dans le cas présent), tandis que les données sur les frais de logement sont celles de 2001.

RÉSULTATS

Caractéristiques générales des personnes de 15 ans ou plus ayant une incapacité

Répartition géographique

Le total des personnes de 15 ans ou plus ayant une incapacité s'élève à 3 352 300, ce qui correspond à un taux d'incapacité national de 15 % (voir le tableau 1). Il existe d'importantes variations d'une province à l'autre. Le taux le plus faible est relevé au Québec (10 %[5]) et le plus haut, en Nouvelle-Écosse (20 %).

Âge et sexe

Le taux d'incapacité augmente avec l'âge, et il existe une surreprésentation féminine dans toutes les tranches d'âge. Le taux d'incapacité varie considérablement selon le groupe, passant de 4 % chez les 15 à 24 ans à 41 % chez les 65 ans ou plus (voir le tableau 2).

La structure par âge des personnes ayant une incapacité est fort différente de celle du reste de la population. Chez les personnes de 15 ans ou plus ayant une incapacité, plus de trois sur quatre (77 %) ont plus de 44 ans; dans la population sans incapacité, la proportion équivalente est de 40 % (voir le graphique 1). Il importe de se rappeler cet écart au moment de comparer les caractéristiques sociales et économiques de ces deux populations.

Tableau 1 Nombre de personnes âgées de 15 ans ou plus vivant dans un ménage, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité, Canada et provinces, 2001

	Personnes âgées de 15 ans ou plus			Taux d'incapacité
	Ensemble de la population[6]	Personnes sans incapacité	Personnes avec une incapacité	
CANADA	22 608 200	19 255 900	3 352 300	14,8 %
Terre-Neuve-et-Labrador	405 500	348 000	57 500	14,2 %
Île-du-Prince-Édouard	102 000	84 500	17 500	17,2 %
Nouvelle-Écosse	714 000	569 700	144 300	20,2 %
Nouveau-Brunswick	575 400	477 900	97 500	16,9 %
Québec	5 631 400	5 071 300	560 100	9,9 %
Ontario	8 748 000	7 334 100	1 413 900	16,2 %
Manitoba	748 300	614 900	133 400	17,8 %
Saskatchewan	595 100	485 000	110 100	18,5 %
Alberta	2 078 800	1 758 600	320 200	15,4 %
Colombie-Britannique	3 009 600	2 511 900	497 700	16,5 %

NOTA :
Comprend les ménages privés non agricoles et ceux ne vivant pas dans une réserve, dont le revenu est supérieur à zéro et le rapport des frais de logement au revenu (RFLR) est inférieur à 100 %.
Source : EPLA de 2001

[5] Dans toutes les enquêtes sur l'incapacité réalisées par Statistique Canada, le plus faible taux a été relevé au Québec.

[6] Les conditions de logement ne peuvent être évaluées dans le cas des ménages déclarant des frais de logement supérieurs ou égaux à leur revenu ou un revenu inférieur ou égal à zéro. On estime à 837 500 le nombre de personnes âgées de 15 ans ou plus qui sont ainsi exclues de l'évaluation.

Tableau 2 Nombre et pourcentage de personnes de 15 ans ou plus vivant dans un ménage, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité, le groupe d'âge et le sexe, 2001

	Personnes de 15 ans ou plus						Taux d'incapacité		
	sans incapacité			avec une incapacité					
	Hommes	Femmes	Les deux sexes	Hommes	Femmes	Les deux sexes	Hommes	Femmes	Les deux sexes
15 ans ou plus	9 449 700	9 806 100	19 255 900	1 487 800	1 864 500	3 352 300	13,6 %	16,0 %	14,8 %
15 – 24 ans	1 815 000	1 750 800	3 565 800	73 000	75 000	148 000	3,9 %	4,1 %	4,0 %
25 – 44 ans	3 892 500	4 051 200	7 943 700	283 900	334 400	618 300	6,8 %	7,6 %	7,2 %
45 – 64 ans	2 819 800	2 885 700	5 705 500	541 400	621 300	1 162 700	16,1 %	17,7 %	16,9 %
65 ans ou plus	922 400	1 118 500	2 040 900	589 500	833 700	1 423 200	39,0 %	42,7 %	41,1 %

Source : EPLA de 2001

Situation des particuliers dans le ménage

Par rapport au reste de la population, les personnes ayant une incapacité ont une faible probabilité de vivre dans une famille avec enfants et de plus fortes chances d'habiter seules. Au total, 23 % des personnes ayant une incapacité vivent dans un ménage familial formé d'un couple (couple marié ou deux personnes vivant en union libre) avec enfants, comparativement à 50 % des personnes sans incapacité (voir le tableau 3). Dans la catégorie des personnes seules, on observe l'inverse : 23 % des personnes ayant une incapacité habitent seules, contre 10 % dans le reste de la population.

Nature de l'incapacité

L'EPLA de 2001 envisage l'incapacité sous trois angles : le type ou les types d'incapacité déclarés; le nombre d'incapacités indiqué par le répondant; et la gravité (indice fondé sur la nature et l'intensité des incapacités déclarées).

Les trois incapacités les plus souvent nommées sont celles ayant trait à la mobilité ou l'agilité, à la douleur et à l'ouïe. Au total, 2 692 800 personnes, ou 80 % des répondants indiquant avoir une incapacité, font état de troubles de mobilité ou d'agilité (voir le tableau 4). Comme il existe un important chevauchement dans les réponses touchant à ces

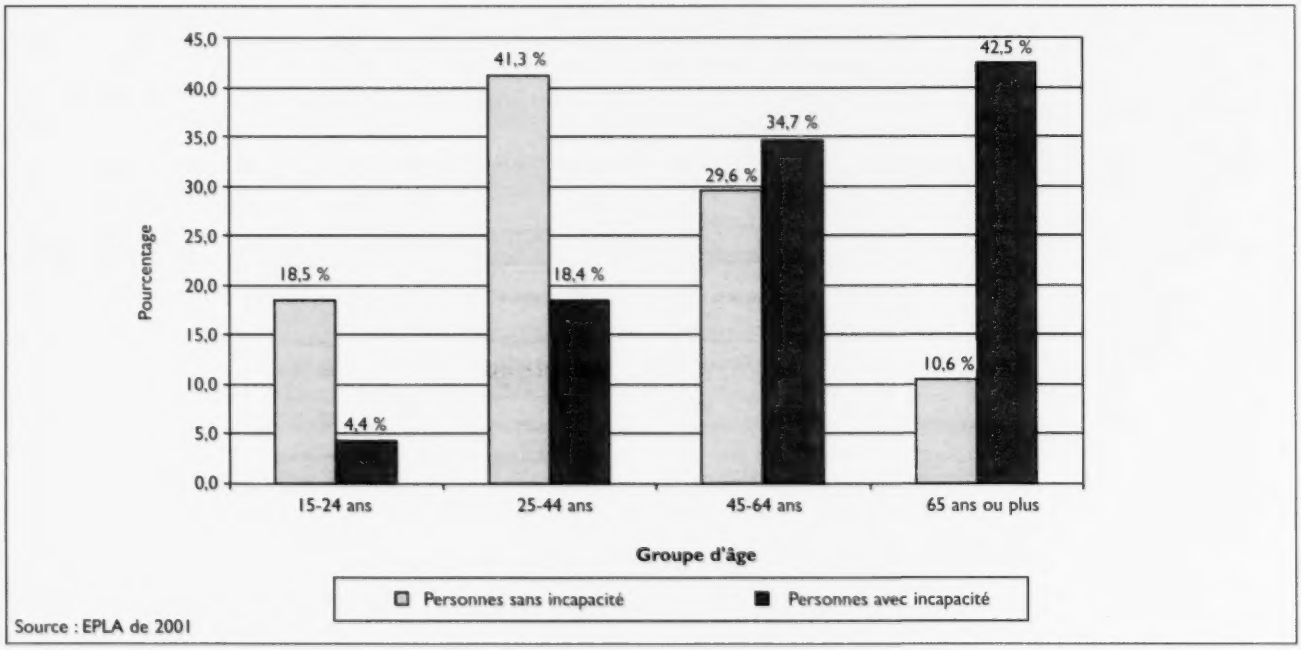

Figure 1 Répartition en pourcentage des personnes de 15 ans ou plus avec ou sans incapacité, selon le groupe d'age, 2001

Tableau 3 Nombre de personnes de 15 ans ou plus vivant dans un ménage, selon la situation des particuliers dans le ménage et la situation vis-à-vis de l'incapacité, 2001

	Personnes de 15 ans ou plus			
	sans incapacité		avec une incapacité	
	Nombre	%	Nombre	%
Situation des particuliers dans le ménage, toutes situations confondues	19 255 900	100,0	3 352 300	100,0
Personnes seules	2 012 500	10,5	779 400	23,3
Personnes hors famille vivant avec d'autres personnes	1 146 500	6,0	266 400	7,9
Familles monoparentales	1 808 300	9,4	349 500	10,4
Couples sans enfants	4 748 700	24,7	1 181 200	35,2
Couples avec enfants	9 539 900	49,5	775 800	23,1

Source : EPLA de 2001

incapacités, celles-ci ont été fusionnées en un seul groupe aux fins de l'analyse. Près de sept personnes sur dix ayant une incapacité (2 332 300 personnes, ou 70 % de cette population) déclarent une limitation associée à de la douleur, et près du tiers (30 %), une incapacité liée à l'ouïe.

La plupart des répondants ayant une incapacité (81 %) déclarent en avoir plusieurs limitations. Toutefois, 636 400 personnes (19 %) font état d'un seul type d'incapacité et 1 226 500 déclarent deux types d'incapacité, ce qui correspond respectivement à 19 et 37 % des individus de cette population.

Dans l'EPLA de 2001, la gravité de l'incapacité est évaluée en fonction de la fréquence et de l'intensité des limitations. Par exemple, une personne qui n'a aucune difficulté à marcher et à monter un escalier, mais qui ne peut se tenir debout en file d'attente plus de vingt minutes, a une incapacité légère liée à la mobilité. Une personne qui ne peut se déplacer qu'en fauteuil roulant est considérée comme ayant une incapacité grave. Selon les résultats de l'EPLA de 2001, 1 378 700 des personnes ayant des limitations ont une incapacité grave ou très grave, soit 41 % de cette population. Dans 25 % des cas (838 800 individus), le degré de gravité est modéré; dans le tiers restant (34 %, ou 1 134 800 personnes), l'incapacité est légère.

Tableau 4 Nombre et pourcentage de personnes de 15 ans ou plus vivant dans un ménage, selon le type d'incapacité, 2001

	Nombre	%
Incapacités, tous types confondus	3 352 300	100,0
Ouïe	1 013 700	30,2
Vision	586 800	17,5
Parole et communication	356 300	10,6
Mobilité ou agilité[7]	2 692 800	80,3
Douleur	2 332 300	69,6
Apprentissage	442 000	13,2
Mémoire	414 900	12,4
Déficience intellectuelle	117 000	3,5
Troubles psychologiques	517 700	15,4
Nature inconnue	94 400	2,8

Source : EPLA de 2001

[7] Sur les 2 692 800 personnes ayant déclaré avoir une incapacité liée à la mobilité ou l'agilité, 1 952 000, ou 72 %, indiquent avoir ces deux types. Des représentants du secteur ont donc recommandé que ces limitations soient fusionnées aux fins d'analyse pour la présente série des *Points en recherche*.

Personnes de 15 ans ou plus ayant une incapacité liée à la mobilité ou l'agilité

On estime que 2 692 800 personnes ayant une incapacité (80 %) ont des limitations de mobilité ou d'agilité. Ces limitations sont celles les plus souvent déclarées, mais leur proportion varie selon les provinces (voir le tableau 5). Le Québec a le taux le plus élevé (83 %), tandis que l'Alberta et la Colombie-Britannique affichent les plus bas, soit 76 et 75 % respectivement.

Âge et sexe

En moyenne, les personnes ayant des troubles de mobilité ou d'agilité sont légèrement plus vieilles (61 ans) que l'ensemble de celles ayant une incapacité (59 ans). Les âges correspondants chez les femmes (62 et 60 ans) sont légèrement supérieurs à ceux des hommes (60 et 58 ans).

Le pourcentage de personnes ayant une incapacité qui déclarent avoir une limitation de mobilité ou d'agilité est plus élevé chez les femmes (85 %) que chez les hommes (75 %); ce phénomène s'observe dans tous les groupes d'âge (voir le tableau 6). La proportion augmente avec l'âge, tant chez les femmes que chez les hommes.

Tableau 5 Nombre de personnes de 15 ans ou plus ayant une incapacité et vivant dans un ménage, selon le type d'incapacité, Canada et provinces, 2001

	Personnes de 15 ans ou plus		% ayant une incapacité liée à la mobilité ou l'agilité
	avec une incapacité, quelle qu'elle soit	avec une incapacité liée à la mobilité ou l'agilité	
CANADA	3 352 300	2 692 800	80,3
Terre-Neuve-et-Labrador	57 500	47 300	82,2
Île-du-Prince-Édouard	17 500	13 600	78,0
Nouvelle-Écosse	144 300	116 400	80,7
Nouveau-Brunswick	97 500	78 900	80,9
Québec	560 100	465 700	83,1
Ontario	1 413 900	1 161 500	82,1
Manitoba	133 400	105 800	79,3
Saskatchewan	110 100	85 900	78,0
Alberta	320 200	242 100	75,6
Colombie-Britannique	497 700	375 500	75,4

Source : EPLA de 2001

Tableau 6 Nombre de personnes de 15 ans ou plus ayant une incapacité et vivant dans un ménage, selon le type d'incapacité, le sexe et le groupe d'âge, 2001

		Personnes de 15 ans ou plus		% ayant une incapacité liée à la mobilité ou l'agilité
		avec une incapacité, quelle qu'elle soit	avec une incapacité liée à la mobilité ou l'agilité	
Les deux sexes	15 ans ou plus	3 352 300	2 692 800	80,3
	15 - 24 ans	148 000	75 400	50,9
	25 - 44 ans	618 300	431 000	69,7
	45 - 64 ans	1 162 700	955 600	82,2
	65 ans ou plus	1 423 200	1 230 900	86,5
Hommes	15 ans ou plus	1 487 800	1 111 200	74,7
	15 - 24 ans	73 000	34 500	47,3
	25 - 44 ans	283 900	180 700	63,6
	45 - 64 ans	541 400	419 400	77,5
	65 ans ou plus	589 500	476 600	80,8
Femmes	15 ans ou plus	1 864 500	1 581 500	84,8
	15 - 24 ans	75 000	40 800	54,4
	25 - 44 ans	334 400	250 300	74,9
	45 - 64 ans	621 300	536 200	86,3
	65 ans ou plus	833 700	754 300	90,5

Source : EPLA de 2001

Autres types d'incapacité déclarés

La probabilité que s'ajoute un autre type d'incapacité aux limitations de mobilité et d'agilité est très forte. Chez la majorité des répondants (77 %), l'autre type déclaré était la douleur. Les troubles de l'ouïe et de la vision sont également cités par 29 et 19 % des personnes ayant une incapacité associée à la mobilité ou l'agilité (voir le tableau 7).

Si l'on examine la nature des incapacités multiples, on constate d'importantes différences entre les groupes d'âge, en particulier pour ce qui est des troubles d'apprentissage et de la déficience intellectuelle. Globalement, 13 % des personnes ayant une incapacité liée à la mobilité ou l'agilité déclarent également avoir des troubles d'apprentissage. Cette proportion grimpe toutefois à 45 % chez les jeunes de 15 à 24 ans. Par ailleurs, une déficience intellectuelle est signalée pour 3 % de la population ayant des limitations associées à la mobilité ou l'agilité, mais la proportion monte à 23 % dans le groupe des 15 à 24 ans.

Tableau 7 Répartition des personnes de 15 ans ou plus ayant une incapacité liée à la mobilité ou l'agilité, selon l'autre type d'incapacité déclaré, 2001

Type d'incapacité	Répartition des personnes de 15 ans ou plus ayant des troubles de mobilité ou d'agilité, selon l'autre type d'incapacité déclaré	
	(Nombre)	(%)
Mobilité ou agilité	2 692 800	100,0
Vision	520 800	19,3
Ouïe	774 100	28,7
Parole ou communication	295 700	11,0
Déficience intellectuelle	88 100	3,3
Apprentissage	342 500	12,7
Troubles psychologiques	423 000	15,7
Mémoire	374 900	13,9
Douleur	2 063 400	76,6

Source : EPLA de 2001

Tableau 8 Nombre de personnes de 15 ans et plus ayant une incapacité et vivant dans un ménage, selon le type d'incapacité et la gravité de l'incapacité, 2001

Gravité de l'incapacité	Personnes de 15 ans ou plus			
	ayant une incapacité, quelle qu'elle soit		ayant une incapacité liée à la mobilité ou l'agilité	
	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
Toutes incapacités confondues	3 352 300	100,0	2 692 800	100,0
Légère	1 134 800	33,9	685 100	25,4
Modérée	838 800	25,0	699 100	26,0
Grave	903 500	27,0	844 100	31,3
Très grave	475 100	14,2	464 500	17,2

Source : EPLA de 2001

Gravité de l'incapacité

Les gens ayant des troubles de mobilité ou d'agilité courent plus de risques (49 %) d'avoir une grave ou très grave incapacité que l'ensemble de ceux déclarant une incapacité (41 %). (Voir le tableau 8.)

Des différences considérables existent à l'intérieur des groupes d'âge, la plus importante étant celle observée chez les 15 à 24 ans. Chez ces jeunes, 20 % des individus ayant des limitations de mobilité ou d'agilité (15 100 personnes) déclarent une incapacité très grave; pour l'ensemble de la population ayant une incapacité, quelle qu'elle soit, le pourcentage équivalent s'élève à 11 %.

Caractéristiques du logement des personnes ayant une incapacité liée à la mobilité ou l'agilité et vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement

Au pays, 18 % des personnes âgées de 15 ans ou plus ayant une incapacité liée à la mobilité ou l'agilité vivent dans un ménage aux prises avec des besoins impérieux en matière de logement; c'est environ le double de la proportion enregistrée dans la population sans incapacité, à savoir 9 % (voir le tableau 9). Le pourcentage varie considérablement d'une province à l'autre; le plus faible est observé en Saskatchewan (11 %) et le plus haut, en Colombie-Britannique (22 %). Dans certaines provinces, la probabilité de se retrouver en situation de besoins impérieux est plus de deux fois supérieure chez les personnes ayant des troubles de mobilité ou d'agilité que chez celles sans incapacité. L'écart le plus grand entre les personnes ayant une incapacité et le reste de la population est observé au Québec (16 %, contre 7 %). (Voir le tableau 9.)

Tableau 9 Personnes de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité, Canada et provinces, 2001

	Personnes de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux						Ratio des personnes ayant une incapacité concernant la mobilité ou l'agilité aux personnes sans incapacité
	ayant une incapacité liée à la mobilité ou l'agilité		ayant une incapacité, quelle qu'elle soit		sans incapacité		
	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)	
	A	B	C	D	E	F	B/F
Canada	474 700	17,6	563 900	16,8	1 757 000	9,1	1,9
Terre-Neuve-et-Labrador	9 500	20,0	10 700	18,5	35 900	10,3	1,9
Île-du-Prince-Édouard	2 000	14,6	2 500	14,5	6 600	7,8	1,9
Nouvelle-Écosse	21 700	18,7	25 100	17,4	55 000	9,6	1,9
Nouveau-Brunswick	9 800	12,4	11 700	12,0	31 800	6,7	1,9
Quebec	74 500	16,0	89 200	15,9	376 300	7,4	2,2
Ontario	216 300	18,6	247 800	17,5	772 900	10,5	1,8
Manitoba	14 400	13,6	17 300	13,0	40 600	6,6	2,1
Saskatchewan	9 400	10,9	12 400	11,3	31 100	6,4	1,7
Alberta	35 100	14,5	45 100	14,1	124 800	7,1	2,0
Colombie-Britannique	82 100	21,8	102 000	20,5	282 100	11,2	1,9

Source : EPLA de 2001

Milieux urbain et rural

La probabilité d'éprouver des besoins impérieux en matière de logement est plus forte dans les centres urbains qu'en milieu rural, quelle que soit la situation vis-à-vis de l'incapacité. Chez les personnes ayant des limitations associées à la mobilité ou l'agilité, la probabilité de faire partie d'un ménage en situation de besoins impérieux atteint 19 % dans les agglomérations urbaines et 13 % en régions rurales; les pourcentages correspondants chez les personnes sans incapacité se situent respectivement à 10 et 6 %.

Mode d'occupation du logement

La proportion de ménages éprouvant des besoins impérieux en matière de logement varie de façon considérable selon que le ménage est propriétaire ou locataire de son logement. Dans la catégorie des personnes ayant une incapacité liée à la mobilité ou l'agilité, quelque 10 % des individus qui vivent dans un logement appartenant à l'un des membres de la famille sont aux prises avec des besoins impérieux, alors qu'environ un sur trois éprouve de tels besoins lorsqu'il vit dans un logement locatif. Un écart est observé quelque soit la situation vis-à-vis de l'incapacité, mais son ampleur varie quelque peu (voir le tableau 10).

Tableau 10 Personnes de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité et le mode d'occupation du logement, 2001

	Personnes de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux					
	ayant une incapacité liée à la mobilité ou l'agilité		ayant une incapacité, quelle qu'elle soit		sans incapacité	
	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
Canada – Ensemble des logements	**474 700**	**17,6**	**563 900**	**16,8**	**1 757 000**	**9,1**
Logement appartenant à un membre de la famille	171 100	9,5	202 300	8,9	673 500	4,8
Logement locatif	**303 600**	**34,2**	**361 600**	**33,6**	**1 083 400**	**21,1**

Source : EPLA de 2001

Modifications visant l'accès au logement et l'intérieur du logement

L'EPLA de 2001 a réuni des renseignements sur les différents types de modifications nécessaires ou utiles aux personnes ayant une incapacité, notamment les rampes et ascenseurs, qui permettent à ces personnes d'entrer plus aisément dans leur logement et d'en sortir, et les barres d'appui, les sièges élévateurs de baignoire et les corridors et embrasures de porte élargis, qui facilitent les déplacements à l'intérieur de la maison.

Chez les personnes ayant une incapacité liée à la mobilité ou l'agilité et vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, la majorité (79 %) indique ne pas se servir ni avoir besoin de dispositifs spéciaux pour les aider dans la vie quotidienne. Sur les 21 % restants (97 700 individus), qui se servent ou ont besoin de ces dispositifs, 66 700 disent avoir toutes les installations dont ils ont besoin, 22 400 déclarent n'avoir aucun des dispositifs nécessaires, et 8 600 affirment ne pas avoir tous ceux requis (voir le tableau 11).

Parmi les 31 000 personnes ayant des limitations de mobilité ou d'agilité et éprouvant des besoins impérieux en matière de logement qui manifestent des besoins non satisfaits sous l'angle des modifications au logement, 59 % (ou 18 400 individus, chiffre estimatif) disent souhaiter avoir des barres d'appui ou un siège élévateur de baignoire dans la salle de bains, 9 600 (31 %), une rampe ou une entrée au niveau de la rue, et 6 800 (22 %), une porte automatique ou facile à ouvrir (voir le tableau 12). Certaines personnes ont plus d'un besoin insatisfait.

Tableau 11 Modifications au logement utiles ou nécessaires aux personnes de 15 ans ou plus ayant une incapacité liée à la mobilité ou l'agilité et vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, 2001

	Personnes de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux et ayant déclaré une incapacité liée à la mobilité ou l'agilité		
	Population	En % des personnes ayant une incapacité liée à la mobilité ou l'agilité	En % des personnes se servant ou ayant besoin de modifications au logement
	(Nombre)	(%)	(%)
Personnes ayant une incapacité liée à la mobilité ou l'agilité	**474 700**	**100,0**	**S.O.**
Personnes ne se servant pas ou n'ayant pas besoin de modifications au logement	377 000	79,4	S.O.
Personnes se servant ou ayant besoin de modifications au logement	**97 700**	**20,6**	**100,0**
Utilisant certains dispositifs et n'ayant pas besoin d'autres modifications	**66 700**	**14,1**	**68,2**
Utilisant certains dispositifs et ayant besoin d'autres modifications	**8 600**	**1,8**	**8,8**
Ayant besoin de certains dispositifs, mais n'en ayant aucun	**22 400**	**4,7**	**23,0**

Tableau 12 Nombre et pourcentage de personnes de 15 ans ou plus ayant une incapacité liée à la mobilité ou l'agilité et vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement qui déclarent avoir des besoins insatisfaits pour ce qui est de modifications au logement qui faciliteraient l'accès à leur logement ou les déplacements à l'intérieur de leur logement, selon le type de modification, 2001

	Personnes de 15 ans ou plus ayant une incapacité liée à la mobilité ou l'agilité et vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux	
	(Nombre)	(%)**
Personnes ayant besoin de modifications supplémentaires	**31 000**	**100,0**
Rampe ou entrée au niveau de la rue	9 600	31,0
Porte automatique ou facile à ouvrir (y compris les leviers actionnant la poignée)	**6 800**	**21,9**
Corridor ou embrasure de porte élargi	3 300	10,6
Monte-escalier ou ascenseur	**6 300**	**20,3**
Dispositif d'alarme visuel ou sonore	1 300	4,2
Barre d'appui ou siège élévateur de baignoire (dans la salle de bains)	**18 400**	**59,4**
Comptoirs abaissés dans la cuisine	2 900	9,4

** La somme des composantes est supérieure à 100 %, certains individus ayant plus d'un besoin insatisfait.

Source : EPLA de 2001

La proportion de besoins insatisfaits pour des modifications au logement est beaucoup plus élevée chez les jeunes ayant des limitations de mobilité ou d'agilité. Plus de deux tiers (69 %) des 15 à 24 ans et plus de la moitié (57 %) des 25 à 34 ans présentent des besoins insatisfaits pour ce qui est de ces modifications, comparativement à 38 % chez les 45 à 64 ans et à 21 % chez les aînés (65 ans ou plus).

Caractéristiques démographiques et socio-économiques des personnes âgées de 15 ans ou plus ayant une incapacité liée à la mobilité ou l'agilité et vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement

Âge et sexe

Quelle que soit la situation vis-à-vis de l'incapacité, la probabilité d'appartenir à un ménage éprouvant des besoins impérieux en matière de logement est plus forte chez les femmes (12 %) que chez les hommes (9 %). Les femmes représentent 66 % des personnes ayant une incapacité liée à la mobilité ou l'agilité et vivant en situation de besoins impérieux et 58 % de la population sans incapacité aux prises avec de tels besoins.

Comme il a été dit précédemment, la population ayant des troubles de mobilité ou d'agilité est plus vieille que l'ensemble de la population ayant une incapacité et que la population sans incapacité. Ce phénomène s'observe également dans les ménages aux prises avec des besoins impérieux : 41 % des personnes ayant des limitations de mobilité ou d'agilité sont âgées 65 ans ou plus, comparativement à 12 % chez les personnes sans incapacité (voir le tableau 13).

Chez les personnes ayant des limitations liées à la mobilité ou l'agilité et vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux, les hommes sont en général plus jeunes que les femmes. Seulement 29 % des hommes présentant ces caractéristiques ont 65 ans ou plus, comparativement à 48 % des femmes.

Situation des particuliers dans le ménage

Dans les ménages en situation de besoins impérieux en matière de logement, les chances d'habiter seules sont plus de deux fois plus élevées chez les personnes ayant des limitations de mobilité ou d'agilité que chez les personnes sans incapacité. Sur les 474 700 individus ayant ces limitations et éprouvant des besoins impérieux, près de la moitié (47 %) vivent seuls; chez les personnes sans incapacité, 21 % sont dans une telle situation (voir le tableau 14).

Tableau 13 Personnes de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité, le sexe et le groupe d'âge, 2001

Sexe	Groupe d'âge	Personnes de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux					
		ayant une incapacité liée à la mobilité ou l'agilité		ayant une incapacité, quelle qu'elle soit		sans incapacité	
		(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
Les deux sexes	15 ans ou plus	474 700	100,0	563 900	100,0	1 757 000	100,0
	15 – 24 ans	13 200	2,8	26 500	4,7	386 100	22,0
	25 – 44 ans	89 800	18,9	120 700	21,4	755 200	43,0
	45 – 64 ans	175 900	37,1	199 200	35,3	402 000	22,9
	65 ans ou plus	195 900	41,3	217 500	38,6	213 700	12,2
Hommes	15 ans ou plus	168 300	100,0	211 800	100,0	745 100	100,0
	15 – 24 ans	5 600	3,3	11 500	5,4	182 200	24,5
	25 – 44 ans	37 800	22,5	51 900	24,5	317 200	42,6
	45 – 64 ans	75 800	45,1	90 300	42,6	181 200	24,3
	65 ans ou plus	49 000	29,1	58 100	27,4	64 600	8,7
Femmes	15 ans ou plus	306 500	100,0	352 000	100,0	1 011 800	100,0
	15 – 24 ans	7 500	2,4	15 100	4,3	204 000	20,2
	25 – 44 ans	51 900	16,9	68 700	19,5	438 000	43,3
	45 – 64 ans	100 100	32,7	108 900	30,9	220 800	21,8
	65 ans ou plus	146 900	47,9	159 400	45,3	149 100	14,7

Source : EPLA de 2001

Tableau 14 Personnes de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité et selon leur situation dans le ménage, 2001

	Personnes de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux					
	ayant une incapacité liée à la mobilité ou l'agilité		ayant une incapacité, quelle qu'elle soit		sans incapacité	
	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
Situation des particuliers dans le ménage, toutes situations confondues	474 700	100,0	563 900	100,0	1 757 000	100,0
Personnes seules	223 000	47,0	261 900	46,4	370 300	21,1
Personnes hors famille vivant avec d'autres personnes	33 200	7,0	38 500	6,8	125 800	7,2
Familles monoparentales	70 600	14,9	89 300	15,8	407 400	23,2
Couples sans enfants	89 200	18,8	103 200	18,3	241 000	13,7
Couples avec enfants	58 800	12,4	70 900	12,6	612 300	34,8

Source : EPLA de 2001

Tableau 15 Personnes de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité et le statut d'immigrant, 2001

Statut d'immigrant	Personnes de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux					
	ayant une incapacité liée à la mobilité ou l'agilité		ayant une incapacité, quelle qu'elle soit		sans incapacité	
	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
Canada – Tous statuts d'immigrant confondus	474 700	100,0	563 900	100,0	1 757 000	100,0
Non-immigrants	351 300	74,0	426 500	75,6	1 106 900	63,0
Immigrants (de 1992 à 2001)	13 200	2,8	15 700	2,8	304 700	17,3
Immigrants (d'avant 1992)	110 200	23,2	121 700	21,6	345 400	19,7

Source : EPLA de 2001

Statut d'immigrant

Parmi les personnes ayant une incapacité liée à la mobilité ou l'agilité et éprouvant des besoins impérieux en matière de logement, le nombre d'immigrants est estimé à 123 400 (26 %), tandis qu'il s'élève à 650 100 (37 %) dans la population sans incapacité. Seule une faible proportion (3 %) de ces personnes ont immigré au Canada dans les dix années précédant le Recensement de 2001 (voir le tableau 15).

Revenu du ménage

Quelle que soit la situation vis-à-vis de l'incapacité, la majorité des personnes éprouvant des besoins impérieux en matière de logement ont un faible revenu : la proportion faisant partie d'un ménage dans le quintile inférieur se situe à 89 % chez les personnes ayant une incapacité liée à la mobilité ou l'agilité, comparativement à 77 % chez les personnes sans incapacité. Les pourcentages correspondants pour le deuxième quintile (revenu modéré) s'élèvent respectivement à 10 et 22 % (voir l'encadré et le tableau 16).

Aux fins de la présente analyse, les ménages canadiens comptant au moins une personne de 15 ans ou plus ont été classés selon leur revenu avant impôt et répartis en cinq groupes égaux (quintiles), de la manière suivante :

Revenu très élevé :	96 936 $ ou plus
Revenu élevé :	67 812 – 96 935 $
Revenu intermédiaire :	46 896 – 67 811 $
Revenu modéré :	27 418 – 46 895 $
Revenu faible :	Moins de 27 418 $

Tableau 16 Personnes de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité et le quintile de revenu du ménage, 2001

	Personnes de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux					
	ayant une incapacité liée à la mobilité ou l'agilité		ayant une incapacité, quelle qu'elle soit		sans incapacité	
	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
Tous revenus confondus	474 700	100,0	563 900	100,0	1 757 000	100,0
Revenus très élevé, élevé et intermédiaire (46 896 $ ou plus)	*	*	*	*	27 200	1,5
Revenu modéré (de 27 418 à 46 895 $)	48 500	10,2	59 000	10,5	383 100	21,8
Revenu faible (moins de 27 418 $)	422 900	89,1	501 500	88,9	1 346 600	76,6

* Données supprimées en raison de la taille de l'échantillon
Source : EPLA de 2001

Sources de revenu personnel

Parmi la population ayant une incapacité liée à la mobilité ou l'agilité et éprouvant des besoins impérieux en matière de logement, seulement 14 %, ou 64 900 individus, déclarent des traitements et salaires comme sources de revenu personnel, alors que dans la population sans incapacité, c'est près d'une personne sur deux (48 %). (Voir le tableau 17.) De plus, les personnes qui ont des limitations de mobilité ou d'agilité et font partie d'un ménage présentant des besoins impérieux sont moins susceptibles que les personnes sans incapacité de déclarer un emploi autonome comme source de revenu (3 %, comparativement à 7 %). Ces écarts sont en partie attribuables à des différences dans les structures par âge.

Il n'est pas étonnant de constater que le revenu de la plupart des ménages ayant des besoins impérieux en matière de logement compte au moins un revenu de source publique (Sécurité de la vieillesse, Supplément de revenu garanti, prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec, prestations d'assurance-emploi, prestations d'aide sociale et suppléments de revenu accordés par la province). La quasi-totalité (95 %) des personnes ayant des troubles de mobilité ou d'agilité et éprouvant des besoins impérieux ont des revenus de sources publiques, contre 82 % chez les personnes sans incapacité ayant de tels besoins.

Niveau de scolarité

Les personnes ayant une incapacité et éprouvant des besoins impérieux en matière de logement ont moins de chances d'avoir terminé leurs études secondaires et d'avoir fréquenté une université. Dans le cas des individus ayant des troubles de mobilité ou d'agilité en situation de besoins impérieux, 56 % n'ont pas décroché leur diplôme d'études secondaires, comparativement à 40 % chez les personnes sans incapacité. Seulement 9 % de ces individus déclarent avoir réalisé des études universitaires, contre 21 % chez les personnes sans incapacité ayant des besoins impérieux (voir le tableau 18).

Le pourcentage de personnes aux prises avec des besoins impérieux est généralement plus faible lorsque le niveau de scolarité est élevé. Dans la population ayant une incapacité liée à la mobilité ou l'agilité, le pourcentage de personnes présentant des besoins impérieux en matière de logement atteint 18 % globalement, mais il est compris entre 20 %, chez celles n'ayant pas décroché de diplôme d'études secondaires, et 10 %, chez celles ayant un baccalauréat ou plus. Le fait d'être titulaire d'un certificat d'une école de métiers ou d'un autre diplôme de formation non universitaire diminue également le pourcentage de besoins impérieux.

Tableau 17 Personnes de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité et les sources de revenu personnel, 2001

Sources de revenu personnel	Personnes de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux					
	ayant une incapacité liée à la mobilité ou l'agilité		ayant une incapacité, quelle qu'elle soit		sans incapacité	
	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
Canada – Toutes sources de revenu confondues	474 700	100,0	563 900	100,0	1 757 700	100,0
Traitements et salaires	64 900	13,7	93 800	16,6	843 100	48,0
Revenu d'un travail autonome	15 200	3,2	20 500	3,6	128 400	7,3
Revenu provenant de sources publiques	451 400	95,1	532 300	94,4	1 434 500	81,6
Autre revenu (pension de retraite, dividendes et intérêts d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne, pension alimentaire pour enfants ou non, bourses d'études, etc.)	22 100	4,7	28 500	5,1	121 100	6,9

Source : EPLA de 2001

Tableau 18 Personnes de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon la situation vis-à-vis de l'incapacité et le plus haut niveau de scolarité atteint, 2001

Plus haut niveau de scolarité atteint	Personnes de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux					
	avec une incapacité liée à la mobilité ou l'agilité		pourcentage présentant des besoins impérieux en matière de logement	sans incapacité		pourcentage présentant des besoins impérieux en matière de logement
	(Nombre)	(%)	(%)	(Nombre)	(%)	(%)
Canada – Tous niveaux de scolarité confondus	474 700	100,0	17,6	1 757 000	100,0	9,1
Diplôme d'études secondaires non obtenu	263 300	55,5	19,9	708 000	40,3	13,2
Diplôme d'études secondaires	56 100	11,8	17,9	247 400	14,1	8,7
Diplôme ou certificat d'une école de métiers	17 700	3,7	16,2	53 300	3,0	8,0
Autre diplôme non universitaire	95 500	20,1	16,0	378 900	21,6	7,5
Études universitaires, sans obtention d'un diplôme	24 600	5,2	14,6	173 600	9,9	8,3
Baccalauréat et études supérieures	17 500	3,7	9,5	195 800	11,1	6,0

Source : EPLA de 2001

État de santé

Plus de la moitié (53 %) des personnes qui ont des troubles de mobilité ou d'agilité et vivent dans un ménage ayant des besoins impérieux en matière de logement considèrent que leur état de santé général est « moyen » ou « médiocre », comparativement à 48 % chez l'ensemble des individus ayant une incapacité (voir le tableau 19).

Parmi les personnes ayant déclaré que leur état de santé était « moyen », 45 % ont de 45 à 64 ans, et 86 % ont trois autres types d'incapacité en plus de troubles de mobilité et d'agilité. Dans la majorité (68 %) des cas, l'incapacité est modérée ou grave.

Parmi ceux ayant déclaré que leur état de santé était « mauvais », environ la moitié est âgée de 45 à 64 ans, 80 % ont trois autres types d'incapacité en plus de troubles de mobilité et d'agilité, et 83 % ont une incapacité grave ou très grave.

Tableau 19 Personnes de 15 ans ou plus ayant une incapacité et vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement, selon le type d'incapacité et l'état de santé général, 2001

État de santé général	Personnes de 15 ans ou plus vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux			
	avec une incapacité liée à la mobilité ou l'agilité		ayant une incapacité, quelle qu'elle soit	
	(Nombre)	(%)	(Nombre)	(%)
Canada – Tous états de santé confondus	474 700	100,0	563 900	100,0
Excellent	12 500	2,6	21 300	3,8
Très bon	65 800	13,9	92 000	16,3
Bon	128 500	27,1	157 100	27,9
Moyen	160 600	33,8	174 300	30,9
Mauvais	89 100	18,8	95 400	16,9
Non déclaré, refus ou ne sait pas	18 300	3,9	23 900	4,2

Source : EPLA de 2001

Transport local

On estime à 201 000 le nombre de personnes ayant une incapacité liée à la mobilité ou l'agilité et vivant en situation de besoins impérieux en matière de logement qui se déplacent dans leur agglomération à l'aide de services d'autobus spéciaux ou de transport local (autobus, métro et taxi). De ce nombre, 46 100, ou 23 %, déclarent avoir une certaine difficulté à emprunter ces modes de transport. Pour près de la moitié (47 %), la principale difficulté réside dans le fait de monter dans le véhicule ou d'en descendre. Plus du quart (28 %) des individus qui utilisent des services de transport local indiquent qu'ils ont de la difficulté à se rendre à la station ou au point d'arrêt, ou encore à les repérer, et 22 % invoquent l'absence d'un service 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

Parmi les 258 000 individus ayant des troubles de mobilité ou d'agilité et des besoins impérieux en matière de logement qui n'ont pas eu recours à des services d'autobus spéciaux ou de transport local, quelque 20 500 (8 %) font état d'obstacles à l'utilisation de ces services. Les deux principaux consistent à monter dans le véhicule ou à en descendre (53 %) et à se rendre à la station ou au point d'arrêt, ou encore à les repérer (48 %). Au total, 27 % citent l'absence d'un service 24 heures sur 24, 7 jours sur 7.

SOMMAIRE DES RÉSULTATS

Personnes ayant une incapacité

Caractéristiques générales

- Quinze pour cent des Canadiens âgés de 15 ans ou plus déclarent avoir un certain degré d'incapacité. Le taux le plus bas (10 %) est observé au Québec et le plus élevé (20 %), en Nouvelle-Écosse.
- Le taux d'incapacité s'accroît avec l'âge. En outre, il est plus élevé chez les femmes que chez les hommes dans tous les groupes d'âge.
- Vingt-trois pour cent des personnes âgées de 15 ans ou plus ayant une incapacité habitent seules; c'est 779 400 individus.
- Parmi les personnes de 15 ans ou plus déclarant une incapacité, 80 %, ou 2 692 800, font état de troubles de mobilité ou d'agilité.
- Parmi les personnes de 15 ans ou plus ayant une incapacité, 41 %, ou 1 378 600, présentent un degré grave ou très grave d'incapacité.

Personnes âgées de 15 ans ou plus ayant une incapacité liée à la mobilité ou l'agilité

Caractéristiques générales

- Dans l'ensemble, 80 % des Canadiens de 15 ans ou plus ayant une incapacité déclarent des troubles de mobilité ou d'agilité. La proportion varie toutefois selon les provinces : elle est comprise entre 83 % au Québec et 75 % en Colombie-Britannique.
- Le pourcentage des personnes de 15 ans ou plus ayant une incapacité liée à la mobilité ou l'agilité augmente avec l'âge, et ce, tant chez les femmes que chez les hommes.
- Chez les personnes de 15 ans ou plus ayant des troubles de mobilité ou d'agilité, 77 % déclarent ressentir également une incapacité associée à de la douleur.

Personnes de 15 ans ou plus ayant une incapacité liée à la mobilité ou l'agilité et vivant dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement

Caractéristiques du logement

- Parmi les personnes de 15 ans ou plus ayant des limitations de mobilité ou d'agilité, 18 %, ou 474 700, vivent dans un ménage en situation de besoins impérieux en matière de logement. La proportion varie grandement d'une province à l'autre; la plus élevée (22 %) est enregistrée en Colombie-Britannique et la plus faible (11 %), en Saskatchewan.
- Dans la population ayant une incapacité liée à la mobilité ou l'agilité, 34 % des locataires éprouvent des besoins impérieux en matière de logement, contre 10 % environ des ménages résidant dans une habitation appartenant à un membre de la famille.
- Sur les 97 700 personnes âgées de 15 ans ou plus ayant des troubles de mobilité ou d'agilité, vivant en situation de besoins impérieux en matière de logement et ayant besoin de modifications au logement pour entrer dans leur logement ou en sortir ou pour s'y déplacer, 31 000 ne disposent pas des modifications nécessaires.

Caractéristiques démographiques et socio-économiques

- La plus forte proportion d'individus ayant une incapacité liée à la mobilité ou l'agilité et faisant partie d'un ménage avec des besoins impérieux en matière de logement est observée dans le groupe des 45 à 64 ans chez les hommes (45 %) et dans celui des 65 ans et plus (48 %) chez les femmes.

- Parmi les personnes de 15 ans ou plus ayant des troubles de mobilité ou d'agilité et éprouvant des besoins impérieux, 47 %, ou 223 000, habitent seules.

- Parmi les personnes de 15 ans ou plus ayant une incapacité liée à la mobilité ou l'agilité et présentant des besoins impérieux, 23 %, ou 110 200, sont des immigrants arrivés au Canada avant 1992.

- En 2000, la majorité (89 %) des personnes de 15 ans ou plus ayant des troubles de mobilité ou d'agilité et vivant dans un ménage aux prises avec des besoins impérieux en matière de logement se situent dans le quintile de revenu du ménage le plus faible, c'est-à-dire le quintile regroupant les ménages dont le revenu avant impôt est inférieur à 27 418 $.

- Parmi les personnes de 15 ans ou plus ayant une incapacité liée à la mobilité ou l'agilité et éprouvant des besoins impérieux, 64 900, ou 14 %, déclarent des traitements et salaires comme sources de revenu personnel.

- Dans la population âgée de 15 ans ou plus ayant des limitations de mobilité ou d'agilité et vivant en situation de besoins impérieux, 319 400, ou 67 %, ont au plus un diplôme d'études secondaires.

- Pour ce qui est de leur état de santé, 34 % (160 600) des personnes ayant une incapacité liée à la mobilité ou l'agilité et présentant des besoins impérieux déclarent un état de santé « moyen » et 19 % (89 100), un état « médiocre ».

REMERCIEMENTS

La SCHL contribue au financement de la collecte de données sur le logement pour le Recensement du Canada et les enquêtes de Statistique Canada. L'information de Statistique Canada est utilisée avec la permission de l'organisme. Il est interdit aux utilisateurs de reproduire les données et de les rediffuser, telles quelles ou modifiées, à des fins commerciales sans le consentement exprès de la Société canadienne d'hypothèques et de logement et, le cas échéant, de Statistique Canada. On peut se renseigner sur l'éventail des données de Statistique Canada auprès des bureaux régionaux de l'organisme, sur son site Web (www.statcan.gc.ca) ou encore par téléphone, en composant, sans frais, le 1-800-263-1136.

Directrice de projet à la SCHL : Janet Kreda

Recherche sur le logement à la SCHL

Aux termes de la partie IX de la ***Loi nationale sur l'habitation,*** le gouvernement du Canada verse des fonds à la SCHL afin de lui permettre de faire de la recherche sur les aspects socio-économiques et techniques du logement et des domaines connexes, et d'en publier et d'en diffuser les résultats.

Le présent feuillet documentaire fait partie d'une série visant à vous informer sur la nature et la portée du programme de recherche de la SCHL.

Pour consulter d'autres feuillets ***Le Point en recherche*** et pour prendre connaissance d'un large éventail de produits d'information, visitez notre site Web au

www.schl.ca

ou communiquez avec la

Société canadienne d'hypothèques et de logement
700, chemin de Montréal
Ottawa (Ontario)
K1A 0P7

Téléphone : 1-800-668-2642
Télécopieur : 1-800-245-9274

©2009, Société canadienne d'hypothèques et de logement
Imprimé au Canada
Réalisation : SCHL 14-05-09

Bien que ce produit d'information se fonde sur les connaissances actuelles des experts en habitation, il n'a pour but que d'offrir des renseignements d'ordre général. Les lecteurs assument la responsabilité des mesures ou décisions prises sur la foi des renseignements contenus dans le présent ouvrage. Il revient aux lecteurs de consulter les ressources documentaires pertinentes et les spécialistes du domaine concerné afin de déterminer si, dans leur cas, les renseignements, les matériaux et les techniques sont sécuritaires et conviennent à leurs besoins. La Société canadienne d'hypothèques et de logement se dégage de toute responsabilité relativement aux conséquences résultant de l'utilisation des renseignements, des matériaux et des techniques contenus dans le présent ouvrage.

66554